

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du 11 septembre 2015

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 11 septembre 2015 à 18h00, en session ordinaire.

Étaient présents :

Mme PERRON, M. TAGOT (Boismorand), Mme HENRY, M. MARQUET (Coullons), M. BOULEAU, Mme CADIER, Mme CONSTANTIN, M. CORNEE, Mme FLANDRY, M. FAGART, M. HIDAS, M. LAURENT, Mme PEDRO, Mme PEREIRA, Mme QUAIX, M. RAVOYARD, M. TINDILLERE (Gien), Mme MEUNIER (Le Moulinet sur Solin), M. RIGAL (Les Choux), M. DARMOIS (Nevoy), M. CHABOREL, Mme LEROY (Poilly-lez-Gien), Mme LOSKOFF (Langesse), M. CHAUVETTE, Mme FLEURY (St Brisson sur Loire), Mme GABORET, M. POUIGNY (St Gondon), M. HENRY et Mme MENEAU (St Martin sur Ocre).

Étaient absents et ayant donné pouvoir :

M. BOUCHER à M. MARQUET, M. PICHERY à Mme HENRY, M. CAMMAL à M. BOULEAU, Mme E SILVA à Mme CADIER, M. TUISAT à M. FAGART, M. BONGIBAUT à M. RIGAL, Mme LE HARDY à M. DARMOIS, Mme PELOILLE à Mme GABORET, M. PRIEUR à M. CHABOREL, Mme ROBBIO à Mme LEROY.

Étaient absents excusés :

Mme DE METZ, Mme COUTANT et M. GREUIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18H05.
Stéphanie FLANDRY est désignée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. Avis sur le projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) arrêté le 30 juin 2015 par le Syndicat Mixte du Pays Giennois (S.M.P.G)

Rapporteur : Monsieur Michel Henry

Vu la délibération de la C.D.C.G. en date du 29 janvier 2010 transférant la compétence « Elaboration, approbation, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale » au Pays du Giennois,

Vu les statuts du S.M.P.G. désignant la C.D.C.G. membre du Pays Giennois,

Vu les statuts de la C.D.C.G instituant la compétence Instruction des autorisations du droit des sols au titre des compétences facultatives,

Vu les articles L.121-4 et L.122-8 du Code de l'urbanisme désignant les personnes et commissions devant être sollicitées pour rendre un avis sur l'arrêté du projet de SCoT,

Vu le courrier du S.M.P.G. reçu le 09 juillet demandant l'avis de la C.D.C.G sur le projet de SCoT du Pays Giennois,

Le SCOT qui était en vigueur sur le territoire de la Communauté des Communes Giennaises, est devenu caduc le 13 décembre 2010. Dès 2008, la commission « Aménagement de l'espace

communautaire », présidée par M. RIVIER a travaillé sur ce thème, montrant que ce document aurait une plus grande pertinence sur un territoire élargi.

Les consultations avec la Communauté des Communes du canton de Briare, la Communauté des Communes du canton de Châtillon-sur-Loire et le Syndicat Mixte du Pays du Giennois ont permis de dégager un consensus sur la pertinence de l'échelle du Pays Giennois.

Le S.M.P.G a pris la compétence pour l'élaboration, la gestion et le suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays en 2010.

La commission Urbanisme/S.I.G s'est réunie le 27 août 2015 afin d'examiner le projet de SCOT. L'exposé synthétique des documents qui composent le SCoT : Diagnostic, Etat Initial de l'Environnement, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) ont permis d'émettre un avis favorable au projet de SCoT à l'unanimité de ses membres.

Aujourd'hui, la phase d'élaboration se termine et le Pays Giennois, conformément au Code de l'urbanisme, soumet le projet de SCoT qu'il a arrêté le 30 juin 2015 par délibération de son assemblée à la Communauté de Communes Giennoises. La C.D.C.G. a trois mois à compter de la transmission du projet de SCoT pour rendre son avis. Passé ce délai (le 9 octobre 2015), l'avis sera réputé favorable.

Au regard du volume papier ou octets du dossier complet constitutif du projet d'arrêt de SCOT, il a été communiqué aux conseillers communautaires via l'adresse internet <http://www.loire-pays-giennois.fr/-Dossier-Arret-du-SCOT-du-Pays-du-.html?lang=fr>

*Sur avis favorable de la commission Urbanisme/S.I.G du 27 août 2015,
Sur avis favorable du Bureau du 3 septembre 2015,
Après avoir entendu le rapporteur du sujet,*

Monsieur Bouleau précise que les représentants de la CDCG au Pays Giennois ont assisté à toutes les réunions et ardemment défendu les intérêts du territoire. Aujourd'hui, les éléments essentiels en matière de droit du sol, de zones commerciales ont été pris en compte. Des remarques du service urbanisme de la Communauté seront prises en compte avec l'accord du Président du Pays. Monsieur Bouleau remercie le Président du Pays, le Vice-Président en charge de la commission et les services qui les ont accompagnés. Ce SCOT a beaucoup d'importance car la CDCG a engagé la démarche pour un PLUi avec un groupement de commandes avec les deux autres communautés du Pays. Ce soir est l'aboutissement de cinq ans de travail et de concertation.

Monsieur Henry indique que la Communauté délibère en tant que membre du Pays, toutes les Communes ont été sollicitées pour rendre un avis en tant que personnalité associée. La commission urbanisme s'est positionnée pour que les Communes puissent rendre un avis favorable sans délibération. Au terme de l'enquête publique, le SCOT pourra être ajusté. Monsieur Henry préconise un avis favorable du Conseil communautaire.

Monsieur Pougny s'est rendu en début de semaine devant le Comité départemental pour la protection de l'environnement, de la nature, de l'agriculture et des forêts (CDPENAF). Devant 25 personnes, il a soutenu durant une heure le projet de SCOT. Cette commission devrait rendre un avis favorable. Les Communes n'ont pas besoin de délibérer, leur avis est réputé favorable au terme du délai de trois mois. Le Commissaire enquêteur a été nommé et Monsieur Pougny l'a rencontré. L'enquête publique sera plus longue que le délai réglementaire. Il propose aux maires d'échanger avec les habitants sur ce projet de SCOT à l'aide des supports de communication qui leur sont fournis. Il invite à participer aux réunions publiques et à inciter les habitants à s'y rendre.

Monsieur Marquet a participé aux débats au sein du Pays, il s'agit d'un document important car opposable et les PLUi devront y être conformes. C'est un engagement quant au développement de notre territoire. Des décisions importantes ont été prises pour les vingt ans à venir.

Monsieur Pougny incite chacun à prendre au moins connaissance des prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs (en rouge). Les préconisations (en vert), ne sont pas, elles, contraignantes. Monsieur Pougny remercie les trois Communautés qui ont pris la décision de prendre la compétence PLUi et de s'associer pour travailler avec le même cabinet à leur PLUi respectif ce qui garantit une grande cohérence entre les trois PLUi. Monsieur Pougny se tient à la disposition de tous les élus pour donner toute précision. Il attend que tout le monde s'investisse dans la démarche de PLUi.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REND un avis favorable** au projet de SCoT arrêté par le S.M.P.G le 30 juin 2015,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet avis.

Le Président informe des huit décisions prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée depuis la dernière réunion du Conseil.

11/09/2015	28	<i>Le 09/07/2015 lancement du marché pour la fourniture de carburant</i>
11/09/2015	29	<i>Le 12/06/2015 lancement de la consultation du marché pour l'élaboration d'agendas d'accessibilité programmés</i>
11/09/2015	30	<i>Le 31/07/2015 lancement du marché d'étude préalable à l'élaboration de 3 PLUi</i>
11/09/2015	31	<i>Le 27/08/2015 lancement du marché de la réalisation de prestations d'architecte conseil pour les opérations façade</i>
11/09/2015	32	<i>Le 31/08/2015 lancement du marché de transport des boues sous forme liquide des stations d'épuration</i>
11/09/2015	33	<i>Attribution le 01/09/2015 du marché de contrôle, fourniture et maintenance d'extincteurs (Marché à bons de commande mini 3 000 € maxi 40 000 €)</i>
11/09/2015	34	<i>Le 28/07/15 établissement d'un bail commercial de 9 ans à l'Eurl Cordeiro, ZAC de la Bosserie Nord à Gien</i>
11/09/2015	35	<i>Le 28/07/15 gratuité du premier mois du bail commercial à l'Eurl Cordeiro, ZAC de la Bosserie Nord à Gien, soit du 1er au 31 août 2015.</i>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 18H30.

Madame FLANDRY

Secrétaire

